



Modification contrat intérimaire

Par **Alumine86**, le **25/02/2014** à **20:57**

Bonjour,
Je vous expose mon soucis :

Je dois commencer une mission en intérim donc le 3 Mars 2014 pour une durée allant jusqu'au 31 Décembre 2014 avec la souplesse suivante :

16/12/2014 au 26/02/2015

Accroissement temporaire d'activité

Ce contrat je l'ai reçu début février donc signé et renvoyer le jour même (autour du 5/02/2014)

Aujourd'hui j'ai reçu un appel de la société d'intérim et m'annonce que le contrat est maintenant jusqu'en MAI 2014 donc une perte de 7 mois de boulot pour moi.

En me disant que le motif d'Accroissement temporaire d'activité est plus valable !

L'agence d'intérim me fait donc un nouveau contrat.

Peuvent-il le faire ? Sachant que l'autre contrat est signer et renvoyer.
De plus j'ai refuser d'autres offres d'emplois pour cette entreprise.

Merci

Cordialement.

Par **P.M.**, le **25/02/2014** à **21:27**

Bonjour,
Vous pourriez a priori considérer cela comme une promesse d'embauche mais avec le risque que la période d'essai soit rompue quand il aurait commencé et que l'agence d'intérim ne fasse plus appel à vous...

Par **Alumine86**, le **25/02/2014** à **21:30**

Oui mais si la période d'essai est rompue suite au contrat proposer il y a préjudice auprès des prud'hommes

Par **P.M.**, le **25/02/2014** à **21:41**

Il faudrait que vous ayez la preuve que c'est suite à votre refus d'accepter que la mission soit transformée...

Par **Alumine86**, le **25/02/2014** à **21:42**

Je vais attendre le nouveau contrat, sans le retourner signé ! Le temps de la PE